

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 juillet 2026, sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 20 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Ronan COCHET—DESCHER, Joël COMBALBERT, Éric CONTE, Brigitte DELCASSE, Françoise LABOUR, Camille LE BERGER, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Flavie TAVERA, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Procurations : M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE
M. Yannick DUBOUT a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Anaëlle COMBALBERT a donné procuration à Mme PARRIEL Sonia

Excusés : - Absents : M. Pierrick THOMAS, M. Fabien LEMAIRE, Mme Marie-Laurence PRAISSAC,

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 1 : Informations décisions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 3 du 31 mars 2026 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 22- 2026

D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail commercial avec la SAS La Libria pour le local de la librairie pour un montant de 525€ HC à partir du 1^{er} juillet 2026. Le dépôt de garantie sera de 525 € HC ;
D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de cette décision.

Numéro 23- 2026

D'attribuer à la SARL COMBRES FRERES un entretien spécifique du stade d'honneur Gouges Boutal pour un montant de 12 765 €ht. Les missions seront de décompacter le sol, l'aération, la scarification et défeutrage, la fourniture de sable, la mise en place de l'épandage, une égalisation de la surface et une semence de semis ;
D'autoriser Monsieur le maire à signer le devis.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 16 juillet 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme


Le Maire,
Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Benaiche

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

